

DOCUMENT IMPORTANT  
A CONSERVER A  
PORTEE DE MAIN



# LES CHAVANNES EN MAURIENNE

## DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

## RISQUES MAJEURS : LES REFLEXES



### L'ALERTE

En cas d'**événement majeur**, une Cellule de Crise communale se réunit et organise l'alerte de la population. En fonction de la nature de l'évènement, l'alerte peut être donnée par différents **moyens d'alerte** :



**La Sirène PPI de Thermphos ou d'Arkema ou des Attignours** : elle émet un son caractéristique de **3 séquences d'1 minute 41** séparées par un **intervalle de 5 secondes** en cas de déclenchement du PPI de Thermphos ou d'Arkema ou du PPI des Attignours ; elle est testée tous les premiers mercredi du mois à midi

Si vous entendez cette sirène, **confinez vous** et écoutez la radio **103.9 ou 105.3 FM**



**Le Clocher** : les cloches sonnent à la volée pendant 10 minutes en cas de **crue de l'Arc**  
**Gagnez les hauteurs de la commune** en vous éloignant de l'Arc



**L'Avertisseur de Brume** : un **son continu** de corne de brume est diffusé  
*Danger. Mettez-vous à l'écoute des informations orales qui vont vous être immédiatement diffusées avec l'Ensemble Mobile d'Alerte ou par oral*



**L'Ensemble Mobile d'Alerte (EMA)** : un porte-voix fixé sur un véhicule circule en diffusant un message oral pour tous types de risques  
**Ecoutez PUIS suivez les consignes diffusées**



**La Radio et la Télévision** : France Bleu Pays de Savoie diffuse les informations en cas de risque majeur : écoutez le **103.9 ou 105.3 FM**

### A PREPARER EN CAS D'ALERTE

pour pouvoir évacuer ou se confiner rapidement en cas de besoin

**Papiers personnels et médicaments** (traitement quotidien), **vêtements de rechange et couvertures**

Barres énergétiques et eau, lampe de poche

Matériel de confinement : ruban adhésif, serpillières pour colmater le bas des portes, radio à piles, etc.

**Pensez à vos animaux domestiques**

### RECENSEMENTS

- Personnes à mobilité réduite, à haut risque vital ou sensibles en cas de canicule**  
Dès à présent, signalez-vous en Mairie pour recevoir une aide spécifique en cas d'événement majeur
- ! Pensez aussi à prévenir la Mairie en cas de changement.

### VENDEURS ET BAILLEURS DE BIENS IMMOBILIERS

La loi vous oblige à informer l'acquéreur ou le locataire de votre bien immobilier (bâti et non bâti) situé en zone de sismicité. Pour plus de précisions sur vos obligations, contactez la Mairie.

### POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE

sur ce document ou sur les risques majeurs

**Contactez la Mairie de Les Chavannes en Maurienne**  
**Site Internet de la commune : [www.les-chavannes.com](http://www.les-chavannes.com)**  
**Site Internet du Syndicat du Pays de Maurienne : [www.maurienne.fr](http://www.maurienne.fr)**  
**Portail du Ministère, dédié à la prévention des risques majeurs : [www.prim.net](http://www.prim.net)**

Version 1 du 12/03/2009

# LES BONS REFLEXES EN CAS D'EVENEMENT MAJEUR SUR LA COMMUNE DE LES CHAVANNES EN MAURIENNE

## DANS TOUS LES CAS



Ecoutez la radio France Bleu  
Pays de Savoie 103.9 ou  
105.3 FM

Pour vous informer de  
l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas  
sauf en cas d'urgence  
Pour libérer les lignes  
pour les secours



N'allez pas chercher  
vos enfants à l'école  
Leurs enseignants s'en  
occupent !



Pensez à venir en aide aux personnes vulnérables

### Inondations Arc



N'allez ni sur  
les berges ni  
sur les ponts



Fermez les portes,  
fenêtres, soupiraux



Coupez le gaz  
et l'électricité



Gagnez  
les hauteurs en  
vous éloignant  
de l'Arc

### Mouvements de terrain



Coupez le gaz  
et l'électricité



Evacuez les  
locaux touchés



Eloignez-vous  
de la zone  
dangereuse



### Séismes



Si vous êtes à  
l'intérieur, abritez-  
vous sous un  
meuble solide



Evacuez les  
locaux touchés.



Coupez le gaz  
et l'électricité



Si vous êtes à  
l'extérieur,  
éloignez-vous  
des bâtiments

### Phénomènes Météo



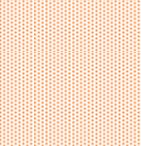
Renseignez-vous



Soyez vigilants



Rentrez chez vous  
Fermez les  
ouvertures et les volets



### Accidents Industriels ou Nucléaires



Enfermez-vous  
rapidement dans  
le bâtiment  
le plus proche



Fermez et  
calfeutrez les  
portes, fenêtres  
et ventilations



Ne fumez pas  
Ni flamme,  
ni étincelle

### Accidents Matières Dangereuses



Eloignez vous  
de la zone  
dangereuse



Ecoutez les  
consignes des  
autorités



Ne fumez pas  
Ni flamme,  
ni étincelle

### Rupture de barrage



Gagnez les  
hauteurs

## NUMEROS UTILES

Numéro d'urgence  
européen **112**

Urgence Médicale  
**15**

Sapeurs Pompiers  
**18**

Gendarmerie  
**17**

PUIS en cas de constatation d'un phénomène majeur

Mairie de Les Chavannes en Maurienne : 04 79 83 11 50